Liste de rassemblement

Pour l'élection des représentant·es du personnel
A la Commission consultative paritaire (CCP) de la Région

Nos compétences ont de la valeur, nos droits aussi : Votons pour les défendre !

Cher collègue, Chère collègue,

Du 3 au 10 décembre prochain nous allons élire les collègues qui vont nous représenter pour les 4 prochaines années au sein de la Commission Consultative Paritaire (CCP) de la Région. La CCP est un outil important pour garantir à chaque agent contractuel le respect de ses droits.

Nous sommes 560 (CDI, CDD sur missions permanentes, Contrats de projet…) électeurs et électrices à la CCP.

Face aux coupes budgétaires, les contractuel·les ne doivent pas devenir la variable d'ajustement. Défendre chaque emploi, chaque compétence et chaque mission de service public est notre priorité. C'est pourquoi nous faisons le choix d'une liste intersyndicale : **unis, nous sommes plus forts pour défendre les droits des agent·es, combattre la précarité et obtenir de nouvelles garanties pour l'avenir.**

Afin de vous défendre collectivement et individuellement, notre liste commune, est représentative de tous les métiers, de toutes les catégories C, B et A, des trois sites, des Lycées et des CREPS.

La Commission Consultative Paritaire : pour qui et pour quoi ?

La CCP est une instance consultative qui examine les situations individuelles des contractuel·les : licenciement, révision de l'entretien professionnel, refus de télétravail, de temps partiel, d'accès à la formation, reclassement interne, sanctions disciplinaires les plus lourdes. La CCP contribue à la défense des droits des agent·es face aux décisions de l'employeur.

Nos engagements

- ✓ Défendre vos intérêts que vous soyez syndiqués ou pas, sans distinction de métier, de catégorie ou de site.
- ✓ Vous écouter, vous informer et vous accompagner dans vos démarches.
- ✓ Vous soutenir dans vos recours auprès de la Région.
- ✓ Faire respecter le droit à la défense en cas de procédure disciplinaire.
- ✓ Agir pour sécuriser les parcours professionnels, lutter contre la précarité et améliorer les conditions d'emploi et de travail des contractuel·les.

Ce que nous avons obtenu

- ✓ Des règles de gestion des contractuel·les sur missions permanentes, qui sont désormais écrites et qui sont les mêmes sur les trois sites.
- ✓ L'accès aux aides sociales pour les contractuels·les **sans condition d'ancienneté, à compter de janvier 2027.**

Nous avons également :

- ✓ Accompagné les agent·es dont la situation était examinée par la CCP pour faire valoir leurs droits.
- ✓ Exercé une vigilance constante pour défendre les situations individuelles et combattre les inégalités de traitement.

Nos priorités pour la prochaine mandature

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, nous serons particulièrement vigilants au respect des engagements que la Direction Générale des services a pris devant nous en septembre dernier. **Le DGS a indiqué que *"les agents contractuels en fin de contrat seront accompagnés si leurs compétences sont transposables sur un autre poste"*.** Nous veillerons à ce que cet engagement soit effectivement mis en œuvre pour tous les agent·es concerné·es.

Nous agirons en particulier pour :

- ✓ Le maintien et le renouvellement des contrats.
- ✓ Le respect des délais pour le renouvellement ou le non-renouvellement des CDD.
- ✓ La transformation des CDD en CDI au terme des six années réglementaires.
- ✓ Un suivi des agent·es contractuel·les, notamment des CDI, avec un véritable rendez-vous salarial pour les CDI tous les trois ans.
- ✓ Une totale transparence sur les conditions de recrutement, de rémunération et de renouvellement des contrats.
- ✓ Un accès facilité à la préparation des concours, quelle que soit l'échéance du contrat.
- ✓ Un accompagnement à la prise de poste pour les nouveaux et nouvelles recruté·es.
- ✓ Un accompagnement des agent·es dont le contrat n'est pas renouvelé.
- ✓ Un plan régional de titularisation : intégration directe sur entretien pour les premiers grades de la catégorie C, préparation aux concours pour les autres grades.

Pour les contractuels·les recruté·es sur des missions temporaires, nous agirons :

- Pour l'application aux contrats de projet des mêmes droits que les CDD sur missions permanentes : aménagement du temps de travail, …etc.
- Pour le respect des délais de prévenance pour le renouvellement ou le non-renouvellement du contrat.
- Pour des contrats plus longs permettant le lissage des congés sur plusieurs mois.
- Pour une rémunération à l'embauche qui prenne en compte l'expérience et les qualifications.
- Pour l'égalité salariale Femmes-Hommes.

Nos candidates, nos candidats

1. Jeanne Lafon, Pôle FE, Bordeaux
2. Arnaud Boulesteix, Pôle DATAR, Limoges
3. Oliver Périnet, Pôle DEE, Limoges
4. Emilie Bourdenx, Pôle DEE, Bordeaux
5. Guillaume Fontaine, Direction Communication, Limoges,
6. Emmanuelle Pallier, Pôle EI, Limoges
7. Etienne Oliveau, Pôle TIMCV, Poitiers
8. Eugénie Michardière, Pôle DEE, Bordeaux
9. Kouakou Adjoumani, Pôle DEE, Bordeaux,
10. Pauline Blugeon Regnery, Direction communication, Limoges
11- Franck Cabandé, Pôle EC, Limoges
12. David Dogat, Pôle FE Bordeaux
13. Chantal Le Page, Pôle DEE, Poitiers
14. Virginie Matheron, Pôle Ressources, Bordeaux
15. Adrien Horrenberger, Pôle TIMCV, Bordeaux
16. Hélène Langlois, Pôle FE, Bordeaux
17. Audrey Marret, Direction Communication, Bordeaux
18. Marie Bernier-Richard, Pôle DEE, Bordeaux
19. Sophie Bourgès, Pôle DATAR, Limoges
20. Loïc Michaud, Pôle FE, Poitiers
21. Agnès Halary Miraucourt, Pôle EC, Limoges
22. Marina Kosine, Direction Communication, Limoges.